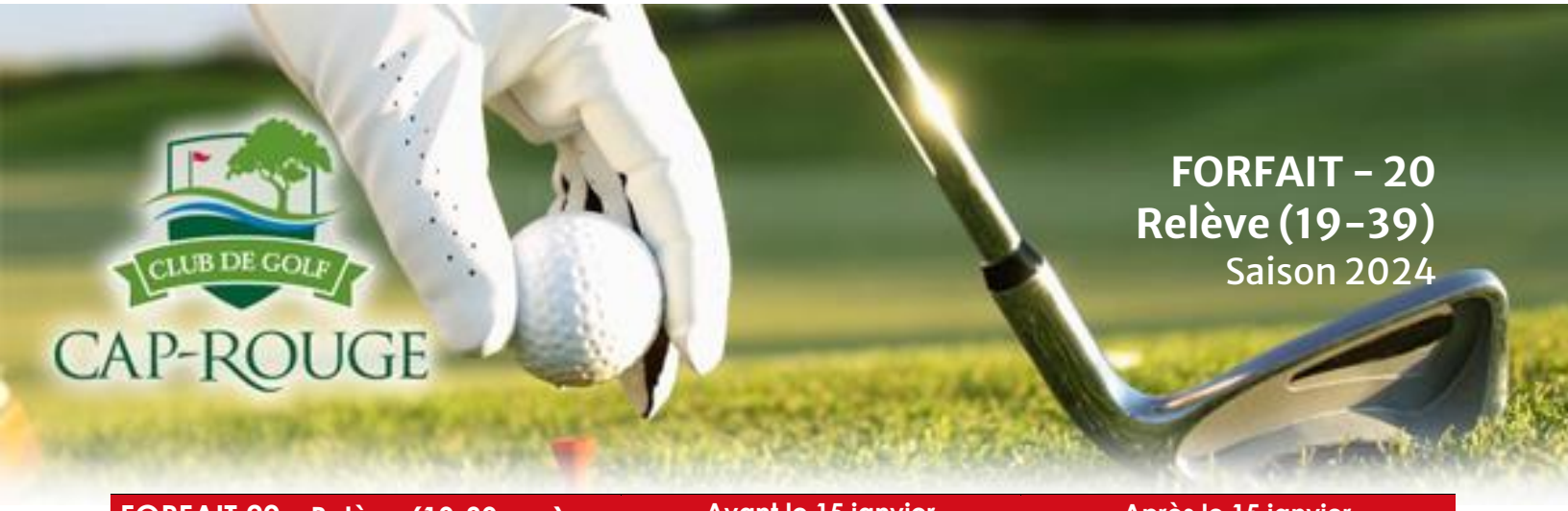


# FORFAIT – 20
# Relève (19-39)
## Saison 2024

| FORFAIT 20 - Relève (19-39 ans) | Avant le 15 janvier 1 490 $+tx | Après le 15 janvier 1 515 $ +tx |
|---|---|---|
| **Avantages inclus** | | |
| Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, programme de rabais sur les achats à la boutique. | ✓ | ✓ |
| Champ d'exercice – utilisation illimitée [2] | ✓ | ✓ |
| Un droit à Golf Québec | ✓ | ✓ |

**Il s'agit d'un forfait NON PARTAGEABLE. Le membre reçoit 80 jetons de jeu à utiliser au cours de la saison. En fonction de l'heure du départ, on déduit un certain nombre de jetons de sa banque à chacune des parties.**

## Notes

1. L'âge au 1er mai de l'année en cours est utilisé pour déterminer l'âge du joueur pour l'accès à cette catégorie.
2. Aucun privilège de départ sauf en faisant usage de la banque de droits de jeu qui leur sont assignés.
3. Les départs sont permis en tout temps (sauf le vendredi avant 14h, le samedi matin, le dimanche matin et les jours fériés avant 13h).
4. Une charge minimale de 150 $ avant le service et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.

- **<u>Le nombre de jetons déduits varie selon les heures de départ</u> : un jeton est utilisé après 17h30**

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI - DIMANCHE | FÉRIÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **AVANT 13H** | 4 | 4 | 4 | 4 | X | X | X |
| **DE 13H à 14H** | 3 | 3 | 3 | 3 | X | 4 | 4 |
| **DE 14H à 16H30** | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 |
| **DE 16H30 à 17H30** | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| **17h30** | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture et journée de fermeture, sans frais.

- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, la démission prend effet au plus tard le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- Les jetons résiduels à la fin de la saison ne sont ni transférables ni remboursables.
- Le forfait ne peut pas être renouvelé au cours de la même saison.
- On ne peut pas racheter des droits de jeu ou des jetons supplémentaires.

## Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 75$ +tx seront facturés après le 1er mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.

## Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour un invité.

* **Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.**